

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 décembre 2003

Affaire Rylander

Acquittement de Pascal Diethelm et du Dr Jean-Charles Rielle

*« Genève a bien été la plate-forme d'une fraude scientifique sans précédent dans la mesure où Ragnar Rylander a agi en sa qualité de professeur associé de l'Université, profitant de son rayonnement, et n'hésitant pas à mettre la science au service de l'argent, au mépris de la mission confiée à cet établissement de droit public qui consiste en particulier à diffuser une culture fondée sur les connaissances scientifiques et à faire prendre conscience de la responsabilité que les enseignants assument envers la société. » (in ACJP 223/03 p. 22)*

Ce matin, 15 décembre 2003, la Chambre pénale de la Cour de justice du canton de Genève a rendu public son arrêt concernant l'« affaire Rylander », dans laquelle le professeur suédois Ragnar Rylander nous accusait de diffamation pour avoir révélé l'étendue de ses liens avec l'industrie du tabac et de l'avoir accusé de fraude scientifique sans précédent. Elle prononce notre acquittement et condamne Ragnar Rylander aux frais de la procédure. Cette décision est pour nous l'objet d'une grande satisfaction et la conclusion logique d'une bataille judiciaire qui aura duré plus de deux années et demie.

Dès le début et tout au long de ce procès, qui aura nécessité cinq jugements, devant quatre cours différentes, nous sommes restés sereins et n'avons jamais douté que la vérité finirait par l'emporter, un jour ou l'autre. Nous sommes heureux de constater que la justice suisse, en laquelle nous avons toujours eu entièrement confiance, fonctionne bien, malgré ses aléas. En première instance, le Tribunal de police a apporté un élément essentiel à la découverte de la vérité, en déclarant comme prouvé que Rylander travaillait secrètement pour Philip Morris. En appel, la Cour de justice a produit une analyse approfondie des faits et a ajouté qu'il était prouvé que Rylander était l'un des consultants les plus grassement payés de Philip Morris, en observant qu'il n'avait pas hésité à tromper le public pour se montrer favorable à son sponsor financier. Le Tribunal fédéral a demandé à la Cour de justice de revoir sa copie en donnant les indications permettant de conclure à l'existence d'une fraude scientifique sans précédent.

Nous saluons l'excellente présentation des faits contenue dans l'arrêt de la Cour de justice. Nous sommes impressionnés par l'approche méthodique et la rigueur de cette présentation, qui montre avec quel sérieux et méticulosité la Cour a étudié ce dossier complexe et sa volumineuse collection de documents.

La décision de la Cour de justice constitue une importante victoire pour la santé publique et pour l'intégrité de la recherche scientifique, en Suisse et dans le monde.

Les considérants de l'arrêt démontrent qu'une grande multinationale du tabac, Philip Morris, n'a pas hésité, et ce pendant près de trente années, à manipuler un scientifique de

renom pour infiltrer l'Université de Genève. Philip Morris a pu ainsi utiliser la réputation de notre institution académique et son rayonnement pour blanchir des études orientées ainsi que crédibiliser des symposiums truqués, et cela dans le but de nier l'évidence scientifique concernant les dangers du tabagisme passif, de créer la confusion et d'entretenir la controverse là où il y avait consensus entre chercheurs honnêtes. Par ce type de manœuvre, Philip Morris, a ainsi réussi, en connivence avec les autres multinationales du tabac, à retarder de plusieurs décennies, et à l'échelle planétaire, la mise en place de mesures de protection de la population contre les méfaits de la fumée ambiante, en bloquant les tentatives de législation, en empêchant les efforts des autorités sanitaires, et en minimisant la nécessité et l'importance de la prévention. Le coût social et de santé publique de cette funeste manœuvre est énorme – il se chiffre probablement en Suisse par plusieurs milliers de morts prématurées et par une morbidité qui a contribué - et continue de contribuer – à l'explosion des coûts de la santé.

Ce procès a aussi servi de révélateur et a montré comment l'industrie du tabac traite ceux qui osent la critiquer, c'est-à-dire ceux qui – selon les termes mêmes de Rylander dans sa plainte - « combattent avec audace les effets du tabac ». En effet, dès le début de la procédure, nous avons été l'objet d'attaques d'une extrême violence par la partie civile. Nous avons été accusés de délation fiscale. Les insultes contre nos personnes ont été choquantes et ont secoué nos proches, qui assistaient à notre mise au pilori lors des audiences : nous avons été traités de voyous, d'individus médiocres voire malsains, d'ayatollahs, de talibans, de fanatiques, d'extrémistes, d'intégristes, d'anti-tabagistes invétérés, de sadiques, de staliniens, et autres qualificatifs. La partie civile nous a aussi reproché, par voie de presse, de formuler des demandes « occultes » auprès de l'Université de Genève (plainte a été déposée à ce sujet). Ces coups, souvent au-dessous de la ceinture, ne nous ont jamais ébranlés. Ils ont eu comme seul effet de renforcer notre détermination, car nous les avons interprétés comme un signe de vulnérabilité de l'adversaire – et la presse ne s'y est pas trompée. De plus, notre connaissance des méthodes de l'industrie, à travers les milliers de ses documents internes que nous avons consultés, rendait de telles méthodes hautement prévisibles. Finalement, le soutien indéfectible de la communauté de santé publique, à tous les niveaux, cantonal, fédéral et international - soutien stimulé par ces attaques - nous a grandement encouragés.

L'Université de Genève a été abusée pendant près de trente années et a servi à son insu de plateforme d'une fraude scientifique sans précédent. L'arrêt rendu aujourd'hui par la Cour de justice devrait permettre de désinhiber notre Alma Mater et lui permettre de terminer en toute sérénité et sans concessions l'enquête en cours. Nous avons pleinement confiance en la commission d'établissement des faits. Nous espérons seulement que l'Université ne tardera pas trop à publier ses conclusions, qui devraient permettre de corriger celles un peu hâtives de sa première enquête administrative. Nous suggérons que le Dr Takeshi Hirayama, le grand épidémiologiste japonais qui a consacré une partie de sa vie à l'étude de la fumée passive, soit nommé, à titre posthume, docteur honoris causa de l'Université, en réparation du traitement honteux de ses recherches et de sa personne lors du Symposium Rylander de 1983, qui s'est tenu à l'Université de Genève et sous ses auspices, et dont le Dr Hirayama a été délibérément tenu à l'écart pour pouvoir mieux démolir son travail. Il serait aussi souhaitable que la recommandation de l'Université de

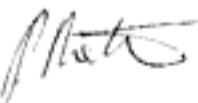
demander à ses membres de ne pas accepter de financement provenant de l'industrie du tabac « jusqu'à nouvelle décision » devienne une directive définitive.

Il est possible que Philip Morris et d'autres multinationales du tabac réagissent au présent jugement en disant que tout cela, c'est de l'histoire ancienne et qu'elles ont changé. Tout d'abord, même si c'était vrai, cela ne constitue pas une excuse : les dommages infligés à la science et à la prévention continuent à ce jour de faire leurs effets, les victimes de cette fraude sans précédent meurent aujourd'hui encore et leur cohorte n'est pas épuisée, loin s'en faut. D'autre part, tout indique que cette industrie n'a pas changé – elle se livre simplement à une vaste opération de relations publiques dans le but de s'acheter une nouvelle virginité, en se présentant comme socialement responsable et bonne citoyenne. Cela ne devrait tromper personne. L'industrie du tabac refuse encore d'admettre les liens de causalité entre tabagisme passif (et même tabagisme actif) et maladies. Elle n'a pas non plus renoncé à ses tentatives d'influencer la recherche et d'instrumentaliser la science, ainsi que le révèle une récente étude sur la fumée passive publiée dans une prestigieuse revue scientifique, étude qui a été secrètement « dirigée » par un organisme écran de l'industrie du tabac.

La victoire d'aujourd'hui n'est donc qu'une bataille gagnée dans la longue guerre du tabac. C'est cependant une bataille significative, qui montre qu'avec suffisamment de détermination et en prenant les armes de l'adversaire et en les retournant contre lui, deux individus, épaulés par leurs associations, et avec le soutien de la communauté de santé publique et l'assistance d'excellents avocats, MMes Pirker et Poncet, peuvent faire vaciller un géant du tabac.

Vous pouvez consulter l'ensemble du dossier sur le site <http://www.prevention.ch> à l'adresse <http://www.prevention.ch/rylanderpm.htm>

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer nos plus cordiales salutations.



**Pascal Diethelm**  
Président OxyGenève



**Dr Jean-Charles Rielle**  
Médecin responsable CIPRET-Genève

---

#### **CONTACTS :**

**Dr Jean-Charles Rielle (Français)**  
Mobile 078 892 35 61 (Nouveau) Fax 022 346 26 08  
[jcrielle@iprolink.ch](mailto:jcrielle@iprolink.ch) [www.prevention.ch](http://www.prevention.ch)

Adresse  
CIPRET-Genève / Rue Henri-Christiné 5 / Case postale 567 / CH-1211 Genève 4

**Pascal A. Diethelm (English)**  
Mobile 079 507 98 02 [president@oxygeneve.ch](mailto:president@oxygeneve.ch)